

20240321 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/55956/cedric-herrou-libere-apres-avoir-ete-place-en-garde-a-vue>

Actualités



Le militant de la Roya citoyenne Cédric Herrou. crédit : Mehdi Chebil

Cédric Herrou libéré après avoir été placé en garde à vue

Par [Leslie Carretero](#) Publié le : 21/03/2024

L'agriculteur Cédric Herrou a été libéré jeudi après avoir été interpellé lors d'un contrôle de gendarmerie la veille et placé en garde à vue. Deux compagnons de la communauté Emmaüs de nationalité étrangère ont également été remis en liberté après avoir été placés en rétention administrative. Les soutiens de Cédric Herrou ont dénoncé du harcèlement et de l'intimidation, alors que l'agriculteur allait déposer un recours devant le tribunal contre la multiplication des "contrôles au faciès" dans la région, opérés par des militaires, en dehors de tout cadre légal.

Le [célèbre agriculteur Cédric Herrou](#) a été remis en liberté jeudi 21 mars sans poursuites. Le militant, devenu un symbole de l'aide aux migrants, avait été interpellé la veille peu après 15h dans la vallée de la Roya, dans les Alpes-Maritimes.

Mercredi, Cédric Herrou a diffusé sur ses réseaux sociaux une vidéo dans laquelle il apparaît menotté à l'arrière d'un véhicule. "C'est un peu une habitude de la vallée de la Roya", dit-il dans l'enregistrement.

Quelques heures plus tard, ses soutiens annoncent que le militant a été interpellé par des gendarmes et placé en garde à vue pour "aide à la circulation irrégulière d'étrangers en France". Trois compagnons de la communauté Emmaüs et deux bénévoles belges ont également été arrêtés lors de cette opération.

Dans la soirée, la préfecture des Alpes-Maritimes a indiqué sur sa page X (ex-Twitter) que Cédric Herrou "a été interpellé par des gendarmes mobiles dans le cadre d'un contrôle routier à la sortie du tunnel de Saorge" et qu'une "infraction routière retenue à son encontre et le refus de fournir les documents afférents à la conduite du véhicule ont entraîné l'immobilisation du véhicule".

"La présence à bord de passagers en situation irrégulière a conduit au placement en garde à vue de M. Cédric Herrou et au placement en retenue administrative des passagers", a ajouté la préfecture.

Deux personnes en rétention administrative

Selon plusieurs responsables de la communauté Emmaüs Roya, dans la vallée de la Roya le long de la frontière italienne, l'agriculteur était au volant d'une camionnette pour aller travailler aux champs avec trois compagnons et deux bénévoles quand ils ont été stoppés par des gendarmes mobiles pour un contrôle d'identité.

A lire aussi

[Cédric Herrou lance une communauté Emmaüs chez lui avec des réfugiés et des SDF](#)

Les six hommes ont été conduits au commissariat d'Auvare à Nice, à une heure de route. Les deux bénévoles et l'un des compagnons, de nationalité française, ont été libérés en début de soirée. Les deux autres compagnons, l'un Gambien et l'autre Mauritanien, ont été placés en rétention administrative en vue d'une expulsion. Cédric Herrou était quant à lui toujours en garde à vue jeudi matin.



Cédric Herrou en compagnie de Johannes, réfugié originaire d'Erythrée, et de Jaffairu Atairu, demandeur d'asile du Nigeria, jeudi 25 juillet 2019, à Breil-sur-Roya. Crédit : Charlotte Oberti / InfoMigrants

Les deux compagnons africains sont en situation irrégulière mais ils vivent en France depuis longtemps et sont déclarés comme compagnons à la préfecture dans le cadre d'une démarche de régularisation, selon les membres d'Emmaüs contactés par l'AFP. L'un d'eux vit à la communauté avec sa femme et leurs quatre enfants, âgés de cinq à onze ans, tous scolarisés dans la vallée.

Tout comme Cédric Herrou, les deux compagnons ont été remis en liberté.

"À la lumière des investigations, les faits d'aide à la circulation ou au séjour d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire français n'apparaissent pas caractérisés et seules les contraventions au code de la route seront retenues à l'encontre de M. Herrou", a annoncé le parquet dans un communiqué jeudi en fin de matinée. Le parquet précise que les gendarmes sont intervenus en raison d'un feu défectueux sur le véhicule du militant. Et quand l'un des compagnons a déclaré "spontanément" son identité, permettant d'établir qu'il était en situation irrégulière, M. Herrou a été interpellé et placé en garde à vue.

Action en justice contre les contrôles d'identité des militaires

Pour les soutiens de Cédric Herrou, cette interpellation s'apparente à du harcèlement et de l'intimidation. Ils s'interrogent sur la temporalité de l'arrestation. Le militant s'apprête à déposer un référé devant le tribunal administratif pour contester les "contrôles au faciès" opérés par des militaires de la force Sentinelle, déployés dans la région contre la menace terroriste. Or, les soldats n'ont pas le droit de procéder à des contrôles d'identité, seuls les forces de police ou de gendarmerie sont habilités à le faire.

A lire aussi

[Cédric Herrou : "On peut sauver les gens en leur montrant qu'ils sont nécessaires"](#)

Le 9 mars, l'agriculteur avait publié une autre vidéo dans laquelle on voit deux 4x4 militaires bloquer sa fourgonnette sur la route de Breil-sur-Roya. "On vient voir si ces gens-là ont des papiers" dit sur les images un soldat, faisant référence aux personnes d'origine africaine à l'arrière du véhicule. "Vous n'êtes pas policier, vous êtes militaires (...) Vous ne faites pas votre métier, vous n'avez pas à [nous] contrôler", rétorque Cédric Herrou dans la vidéo visionnée plus de trois millions de fois sur X.

Un autre enregistrement avait fait le buzz en fin d'année dernière. En novembre, le militant avait montré des militaires de la légion étrangère qui semblaient procéder à un contrôle d'identité sur des migrants. La vidéo a dépassé les quatre millions de vues sur X.

Le préfet des Alpes-Maritimes avait alors parlé de "désinformation organisée par Cédric Herrou" et apporté "son soutien aux soldats de la force Sentinelle".

Ces dernières années, Cédric Herrou a plusieurs fois dû faire face à la justice pour avoir convoyé des migrants venus d'Italie et organisé un camp d'accueil en 2016 chez lui. En 2021, il a finalement été [définitivement relaxé par la Cour de cassation](#). Cette décision avait marqué l'aboutissement d'une longue procédure jalonnée de trois procès et d'une saisine du Conseil constitutionnel, qui avait [consacré en 2018 le "principe de fraternité"](#).